

Commune de Santenay

Informations financières essentielles et engagements

BUDGET PRIMITIF 2017 - CENTRE THERMAL

En application de l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif présente une stabilité des dépenses de fonctionnement. Il s'équilibre à la somme de **225 404 €** pour la section de fonctionnement et **147 276 €** pour la section d'investissement.

Pas de recettes prévues sur ce budget.

Engagements : travaux de réhabilitation des stations de forage d'eau thermale.